

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**  
QUARANTE-QUATRIÈME SESSION  
*Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION  
10<sup>e</sup> séance  
tenue le  
lundi 9 octobre 1989  
à 15 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 10<sup>e</sup> SEANCE

Président : M. GHEZAL (Tunisie)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL (suite)

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

- c) CHARTE DES DROITS ET DEVOIRS ECONOMIQUES DES ETATS
- d) PARTICIPATION EFFECTIVE ET INTEGRATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT
- h) ETABLISSEMENTS HUMAINS

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,  
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,  
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.2/44/SR.10  
14 novembre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 25.

DEBAT GENERAL (suite)

1. M. AYALLA LASSO (Equateur) dit que dans un monde de plus en plus interdépendant, les graves problèmes économiques et sociaux non encore résolus sont les plus grandes menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Un monde où existe un tel gouffre entre riches et pauvres ne peut être qualifié de libre et démocratique. Les travaux de la Commission à sa quarante-quatrième session devraient contribuer à consolider les fondements d'une coordination et d'une coopération plus réalistes et objectives qui iraient bien au-delà du rôle d'information et d'analyse dévolu à l'ONU et permettraient à l'Organisation de s'engager dans un véritable processus de gestion politique. Il existe des exemples de coordination et de coopération dans le cadre de petites instances telles que la Communauté économique européenne ou le Groupe nordique. Cette pratique devrait cependant se généraliser car les décisions économiques, commerciales, financières et monétaires prises par les pays développés ont des répercussions dans le monde entier : elles ne devraient pas l'être exclusivement par ces pays et dans leur seul intérêt. Il convient de ne pas perdre de vue ce cas de figure au cours de l'élaboration de la stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement.

2. L'analyse de la situation particulière et des mécanismes économiques de chaque région devrait être effectuée avec souplesse. Un système de suivi prévoyant des évaluations périodiques des succès et échecs de la stratégie permettrait de ne pas retomber dans les distorsions de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Dire que les années 80 ont été une décennie perdue pour le développement serait omettre une partie du tableau. Si les pays débiteurs doivent abandonner toute perspective de croissance pour une dizaine d'années de plus au moins et si les indicateurs économiques actuels correspondent à ceux des années 70, ces pays aborderont le XXI<sup>e</sup> siècle avec un retard économique de 30 ans.

3. La crise économique actuelle a des conséquences mondiales et il est de l'intérêt de la communauté internationale tout entière de la surmonter. Les tendances actuelles du commerce international rendent difficile pour les pays en développement d'obtenir un accès direct aux marchés des pays industrialisés dans des conditions équitables. On conseille depuis plus de 20 ans aux pays en développement de diversifier leur production et leurs exportations et ils font de sérieux efforts en ce sens. Mais il faut aussi que les pays industrialisés suspendent leurs systèmes de subventions internes favorisant des produits identiques ou analogues à ceux que fabriquent les pays en développement, suppriment les obstacles tarifaires, lèvent leurs mesures protectionnistes et mettent fin aux sanctions directes ou indirectes par lesquelles ils pénalisent les pays en développement sur le plan économique.

4. L'ordre économique mondial ne peut plus être uniquement fondé sur le déficit commercial d'une grande puissance, les capitaux excédentaires des autres puissances, les fluctuations constantes des taux d'intérêt bancaires, les millions de tonnes de denrées alimentaires entreposées dans des silos industriels ou les

(M. Ayalla Lasso, Equateur)

énormes bénéfiques des sociétés transnationales. L'ONU devrait être à l'avant-garde d'une redéfinition des buts de la croissance et du développement qui tiendront compte de ce que l'être humain est à la fois l'origine et la finalité de ces processus et ne devrait donc pas être traité comme un élément secondaire par rapport aux considérations économiques et financières. De l'avis de la délégation équatorienne, la tenue d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la relance de la croissance économique, notamment des pays en développement, sera une bonne occasion de redéfinir les conditions de la coopération et de la coordination entre l'ONU et toutes ses institutions ainsi que les Etats Membres qui peuvent et doivent contribuer à surmonter la méfiance, la peur et l'égoïsme dans le but de favoriser une croissance économique durable.

5. L'ONU devrait promouvoir une coordination politique et économique internationale de meilleure qualité et plus cohérente, qui garantirait une plus grande stabilité économique et tiendrait compte de la situation réelle dans laquelle se trouvent des milliers d'êtres humains. Beaucoup de rapports et documents, en particulier ceux qui sont établis par des institutions financières, mettent l'accent sur les fluctuations en pourcentage de la croissance économique et du commerce ainsi que sur les succès de certaines réformes économiques, mais se gardent de mentionner que ces statistiques ne font pas ressortir la croissance de la pauvreté absolue qui, d'après une estimation de la Banque asiatique de développement, frappe 500 millions d'Asiatiques et un nombre équivalent d'habitants d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Afrique. Alors que, dans le monde en développement, des milliards d'hommes vivent dans les affres de la misère extrême, l'économie des nations développées est toujours en expansion. Alors que plus de 350 millions de tonnes de denrées alimentaires continuent d'être entreposées dans les pays riches, 280 000 personnes meurent chaque semaine de malnutrition et de famine et l'aide apportée aux pays frappés par la famine ne dépasse pas 10 millions de tonnes par an.

6. Le thème de la dette est revenu tout au long du débat général et l'ONU peut jouer un rôle unique dans ce domaine. Il est anormal et dangereux que les pays en développement soient devenus des exportateurs nets de capitaux et qu'ils financent la croissance et la formation de capital du monde développé. Il est anormal et dangereux que chaque enfant équatorien naisse avec une dette de plus de 1 000 dollars alors que chaque citoyen d'un grand pays développé dépense annuellement la même somme au jeu. Chacun reconnaît les conséquences réelles et potentielles du problème de la dette et personne n'en nie plus le caractère politique. Malheureusement, le courage et la générosité nécessaires pour adopter des mesures appropriées font toujours défaut.

7. L'ONU devrait accorder une attention particulière à la coopération avec les gouvernements en matière de programmes de mise en valeur des ressources humaines et faire en sorte que s'opère un transfert des sciences et des techniques vers les pays en développement, entreprise qui exige une coopération internationale élargie fondée sur la notion de solidarité.

(M. Ayalla Lasso, Equateur)

8. Enfin, l'Equateur attache une grande importance à la protection de l'environnement et considère qu'il est essentiel de lier les problèmes de l'environnement et du développement. Le souci de la protection de l'environnement ne doit pas faire perdre de vue les besoins de développement et le droit souverain qu'ont les pays d'exploiter leurs propres ressources naturelles d'une façon responsable et appropriée.

9. Dame Ann HERCUS (Nouvelle-Zélande) dit que bien que la Nouvelle-Zélande ait été classée dans la catégorie des pays développés, elle a connu nombre des pressions économiques fondamentales qui s'exercent sur les pays en développement. La Nouvelle-Zélande a entrepris il y a cinq ans de mettre en place les bases d'une économie saine et les Néo-Zélandais commencent à constater les avantages d'un ajustement structurel rigoureux qui se traduit par une augmentation de la productivité dans les secteurs clefs, une baisse du taux d'inflation annuel moyen et une réduction de la dette publique extérieure. Ce sont là des signes positifs d'une amélioration de l'état de santé de l'économie néo-zélandaise. Ces résultats ont été atteints au prix de sacrifices importants pour de nombreux Néo-Zélandais et puisque la Nouvelle-Zélande fait principalement commerce de produits agricoles, elle reste étroitement liée à l'économie mondiale.

10. Aux plans national et international, l'efficacité de l'activité économique et sociale est compromise ou gravement menacée sans un solide appui économique. Aucun pays développé ou en développement ne peut traiter convenablement les problèmes économiques et sociaux actuels s'il ne jouit pas de la santé économique nécessaire. Tous les pays participent de l'économie mondiale et l'atténuation de la pauvreté chronique et extrême dans de nombreuses régions et de nombreux pays dépend de solutions internationales cohérentes. Les programmes de développement respectant l'environnement exigent des ressources financières supplémentaires.

11. La réalité de la situation économique internationale actuelle transparaît dans nombre des interventions prononcées au cours du débat général où les problèmes de la dette extérieure ont été liés à l'état des pratiques commerciales internationales. Pour la Nouvelle-Zélande, comme pour de nombreux membres de la Commission, les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay en cours sont une occasion unique d'améliorer les pratiques commerciales internationales et il est essentiel que ces négociations aboutissent entre autres à une libéralisation considérable du commerce international de produits agricoles, au bénéfice non seulement de la Nouvelle-Zélande mais aussi de nombreux pays en développement en butte à d'inacceptables obstacles protectionnistes au commerce des produits agricoles.

12. La gamme étendue et diverse des questions relatives à l'environnement est inséparable de celles qui ont trait au développement économique et dont la Commission est saisie à sa quarante-quatrième session. Le système des Nations Unies doit jouer un rôle central et décisif dans les débats portant sur les questions liées de l'environnement et du développement. L'avenir de la planète étant en jeu, le résultat de ces délibérations doit être positif. L'information selon laquelle la moitié de la couche d'ozone antarctique a disparu montre

(Dame Ann Hercus, Nouvelle-Zélande)

l'urgence de cette question et la nécessité impérieuse d'un développement durable. Des scientifiques de renom ont estimé que le trou de la couche d'ozone pourrait prendre des proportions encore jamais vues par suite de l'augmentation de 10 % de la teneur de l'atmosphère en chlore depuis 1987. Si la communauté internationale convient déjà de la nécessité de mettre un terme à l'appauvrissement de la couche d'ozone, des mesures doivent maintenant être prises d'urgence pour renforcer les dispositions du Protocole de Montréal, que tous les pays devraient ratifier. Il existe beaucoup d'autres problèmes d'environnement auxquels il convient de trouver des solutions et, au cours de la semaine écoulée, le Premier Ministre néo-zélandais a proposé dans le discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée générale que l'on examine quels sont les meilleurs mécanismes de coordination que l'on pourrait adopter dans le cadre du système des Nations Unies pour arrêter la dégradation de l'environnement et en réglementer la protection.

13. Au cours de ses débats, la Commission examinera l'évolution du climat et le progrès international, question que la Nouvelle-Zélande considère comme particulièrement urgente. La Nouvelle-Zélande est également préoccupée au plus haut point par la pratique écologiquement néfaste de la pêche aux filets dérivants, forme de pêche qui consiste à laisser dériver toutes les nuits dans l'océan d'importantes quantités de filets énormes, d'une longueur pouvant aller jusqu'à 50 kilomètres chacun. Cette pratique a des conséquences désastreuses pour l'environnement marin et peut entraîner l'extinction des espèces de poisson recherchées et amenuiser considérablement d'autres ressources biologiques marines (oiseaux, baleines, dauphins, phoques et tortues). Dans la Déclaration de Tarawa, les chefs de gouvernements des pays du Pacifique Sud ont déjà exprimé leur horreur de cette méthode de pêche qui, en détruisant les ressources halieutiques, peut anéantir leur principale source de revenu. Les pays du Pacifique Nord sont aussi concernés par les effets potentiellement désastreux de la pêche aux filets dérivants sur leurs ressources marines. La Nouvelle-Zélande élabore avec les Etats-Unis un projet de résolution sur la question de la pêche aux filets dérivants et de ses effets sur l'environnement, projet qu'elle présentera à la Commission.

14. Mlle BAIN (Bahamas) dit que nombre des vues de sa délégation ont trouvé leur écho dans la déclaration faite par le représentant de la Malaisie au nom du Groupe des 77. Elle appelle l'attention sur l'importance de l'interdépendance pour les relations économiques internationales et le processus de développement et rappelle les événements complexes et les transformations révolutionnaires qui ont marqué l'économie internationale au cours des années 80. Au cours de cette période, les pays en développement ont éprouvé des difficultés à surmonter les problèmes engendrés par la stagnation de l'économie, l'insuffisance des flux financiers, le protectionnisme, la chute des prix des produits de base et la dette extérieure. Si certains commentateurs affligés de myopie intellectuelle estiment que ces pays se débattent dans une situation inextricable dont ils sont seuls responsables, la communauté internationale a fini par se faire une idée juste des causes de cette situation complexe.

(Mlle Bain, Bahamas)

15. Dans les déclarations qu'ils ont faites à la Commission, le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale et le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales ont présenté un pronostic décourageant pour de nombreux pays en développement. L'un des principaux obstacles à la reprise de la croissance dans ces pays est la crise persistante de la dette, qui lève un fort tribut économique et social sur les pays débiteurs et menace de saper leurs fragiles institutions politiques. Et pourtant, les années 90 suscitent encore de l'espoir, pourvu que le dialogue soit maintenu et qu'une approche intégrée des problèmes soit adoptée, ce qui permettrait aux pays en développement de passer de l'ajustement à un authentique développement.
16. L'amélioration des relations entre les deux superpuissances et l'apaisement de nombreux conflits régionaux ont permis à la communauté internationale de porter son attention sur les nombreux défis économiques auxquels il faudra répondre dans les années 90. La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale et les préparatifs de la stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement constitueront un cadre très utile pour engager un dialogue politique sur les problèmes économiques et sociaux. Il convient de s'accorder sur les principes qui régiront la coopération dans les années à venir et les activités multilatérales doivent être harmonisées avec les objectifs et priorités fixés d'un commun accord.
17. Il y a 16 ans déjà, lors de l'accession des Bahamas à l'indépendance, le Premier Ministre du pays a souligné la nécessité de promouvoir l'interdépendance. Il ne fait aucun doute que la coopération est toujours nécessaire dans le monde contemporain car les exportateurs du Nord dépendent des marchés du Sud; si ces derniers ne parviennent pas à assurer leur croissance économique, ils ne peuvent acheter des biens et services au Nord.
18. L'un des principaux défis qu'il faudra relever dans les années 90 est celui de la mise en valeur des ressources humaines, facteur clef du processus de développement. La mise en valeur des ressources humaines doit être axée sur le potentiel créateur de chaque homme et de chaque femme ainsi que sur le développement de l'autonomie. Les individus doivent acquérir des qualifications pour pouvoir gérer des industries exploitant les nouvelles techniques améliorées, d'une importance vitale pour le développement. A cet égard, en adoptant récemment la résolution 1989/120 sur la mise en valeur des ressources humaines, le Conseil économique et social a réaffirmé que la communauté internationale était convaincue de l'importance et de la pertinence de cet aspect du processus de développement, aspect qui devra aussi être traité dans la prochaine stratégie internationale du développement.
19. La délégation bahamienne est inquiète de la dégradation continuelle de l'environnement qui, si l'on n'y prend garde, menacera la survie même de l'humanité. Les problèmes environnementaux font ressortir la complexité de l'interdépendance mondiale. La communauté internationale doit rechercher les moyens d'assurer un développement durable qui protégera l'environnement au bénéfice

(Mlle Bain, Bahamas)

des générations futures. Ceci ne veut pas dire que les aspirations légitimes des peuples et des pays en développement doivent être indûment pénalisées. On peut arriver à un équilibre si les pays développés et les pays en développement entretiennent un dialogue constructif. Sur ce point, les Bahamas se sont prononcées en faveur de la convocation en 1992 de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et se félicitent de l'adoption récente par le Conseil économique et social de la résolution 1989/101, qui appelle l'attention sur la nécessité de fournir des ressources supplémentaires aux pays en développement pour les programmes et projets environnementaux.

20. Les Bahamas condamnent le déversement de déchets toxiques et dangereux dans les pays en développement. Les pays développés doivent adopter de sévères mesures administratives et législatives interdisant l'exportation de tels déchets. Mlle Bain accueille favorablement la résolution 43/212 de l'Assemblée générale et appuie l'appel lancé par le Mouvement des Etats non alignés en faveur de la création de services de contrôle nationaux qui échangeraient des informations sur les sociétés et les navires qui se livrent au déversement illégal de déchets toxiques.

21. La délégation bahamienne est profondément préoccupée par la pollution continue de l'environnement marin et ses effets sur la faune et la flore marines. Les îles des Bahamas sont baignées par des eaux parmi les plus propres et les plus pures du monde et le tourisme est le moteur de la croissance économique du pays; de même, la pêche devient vite une industrie importante. La délégation bahamienne appuiera donc tous les efforts multilatéraux visant à protéger l'environnement marin.

22. M. BORCH (Conseil d'assistance économique mutuelle) se félicite de l'apaisement récent des tensions et affrontements internationaux ainsi que du renforcement de la confiance, de l'instauration d'un dialogue politique et de l'intensification des contacts entre Etats. La proposition des pays socialistes visant à adopter une approche universelle du renforcement de la paix et de la sécurité internationales rencontre un appui croissant. Ces pays estiment que mettre fin à la course aux armements et passer au désarmement sont les tâches les plus importantes auxquelles doit s'atteler actuellement la communauté internationale. En outre, les dépenses militaires doivent être réduites en vue de libérer des ressources aux fins du développement social et économique.

23. Les pays membres du CAEM appuient l'action menée avec la participation active de l'ONU pour résoudre les nombreux problèmes économiques qui se posent dans le monde. Les restrictions discriminatoires qui contrarient le développement de liens commerciaux, économiques, scientifiques et technologiques et l'accès aux techniques modernes doivent être éliminés. Aucune considération politique ou autre ne devrait faire obstacle aux relations économiques.

24. Les tendances économiques mondiales actuelles montrent que l'économie mondiale devient une entité unique hors de laquelle aucun Etat, quel que soit son niveau de développement économique, ne peut se développer normalement. C'est pourquoi les

(M. Borch)

pays socialistes ont élaboré la notion de sécurité économique internationale, qui signifie pour eux l'instauration de conditions permettant à tous les Etats de participer à la vie économique internationale, tout en garantissant que les intérêts nationaux soient protégés contre les forces destructrices externes. Ce processus pourrait être encouragé par la mise au point d'indicateurs qui permettraient à la communauté internationale de s'attaquer rapidement aux problèmes naissants et de faciliter la coordination des politiques économiques. Les pays membres du CAEM savent bien le rôle que peut jouer l'ONU en matière de coordination macro-économique au niveau mondial. Dans la définition de la sécurité économique internationale, il convient de tenir compte des principes consacrés par des instruments tels que la Charte des Nations Unies, la Charte des droits et devoirs économiques des Etats et l'Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement. La Charte des droits et devoirs économiques des Etats est un document d'orientation particulièrement important pour la restructuration des relations économiques internationales.

25. Les tendances positives qui se sont manifestées récemment dans les approches des problèmes économiques internationaux seront renforcées par la formulation de la stratégie internationale du développement pour les années 90. Cette stratégie doit offrir des approches collectives des problèmes économiques mondiaux et promouvoir le développement économique mondial sur la base des véritables intérêts nationaux interdépendants. La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement économique international jouera aussi un rôle important à cet égard.

26. Une attention particulière doit être accordée à l'aide aux pays les moins avancés, qui pour la plupart sont des Etats africains. Conformément à la résolution 43/186 de l'Assemblée générale, les pays membres du CAEM participent activement à l'organisation de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et espèrent que de fermes dispositions seront prises pour empêcher que la situation économique de ces pays se dégrade davantage.

27. Les vues du CAEM sur la restructuration du système monétaire et financier international demeurent identiques à celles qu'il a exprimées à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Le CAEM continue d'attacher une importance particulière à la coopération économique élargie avec les pays en développement sur la base des principes de l'avantage mutuel, de l'égalité absolue et de la stabilité.

28. Le CAEM rend hommage à l'oeuvre de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées et appuie le rôle croissant que joue l'Organisation dans la solution des problèmes pressants qui se posent dans le monde. Le Conseil est prêt à élargir et améliorer sa coopération avec le système des Nations Unies dans tous les domaines entrant dans le cadre de son mandat. Il attache une importance particulière à la coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et se félicite des résultats des travaux de la quinzième session du Conseil d'administration du PNUE, au cours de laquelle on est parvenu par consensus à d'importants accords sur des questions telles que l'organisation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.



(M. Borch)

29. Il est essentiel d'exercer un contrôle mondial sur la coopération internationale dans le domaine de l'environnement et les pays socialistes affirment l'intérêt qu'ils portent à ce que se développe le concept de sécurité écologique internationale, qui contribuerait au développement de tous les Etats dans un monde exempt de conflits.

30. Etant donné l'importance de la demande en matière de coopération scientifique et technologique internationale à l'échelon mondial, les pays membres du CAEM sont disposés à favoriser l'élaboration et l'application d'un programme mondial unifié dans ce domaine. Le programme d'ensemble pour le progrès scientifique et technique adopté par le CAEM en 1986 a pour objet de promouvoir le développement des liens économiques, scientifiques et techniques internationaux et d'éliminer les obstacles artificiels à ce développement.

31. Notant que le CAEM a célébré son quarantième anniversaire en 1989, M. Borch récapitule brièvement les réalisations du Conseil depuis sa création. Cependant, alors que les années 80 touchent à leur fin, le Conseil est entré dans une période difficile : malgré ses réussites passées, la situation économique actuelle exige la mise en place d'un mécanisme amélioré de coopération économique entre ses Etats membres.

32. Les pays du CAEM considèrent qu'ils font partie intégrante du système économique mondial et cherchent à ouvrir davantage leurs économies à l'Occident et à participer plus activement à l'économie mondiale et à la division internationale du travail. Le Conseil se félicite de l'action menée par la CNUCED pour définir de nouvelles étapes du développement du commerce entre pays dotés de régimes sociaux et économiques différents. L'établissement en 1988 de liens étroits entre le CAEM et la Communauté économique européenne est un fait nouveau dont on peut se féliciter. Les relations bilatérales à l'échelon national entre les pays de la CEE et les pays du CAEM dépendent de l'intégration réalisée dans les deux organisations. Les domaines dans lesquels la coopération en matière d'organisation peut être la plus efficace sont la normalisation, la protection de l'environnement, la science et la technique, les transports, les statistiques et la prévision économique à long terme.

33. Etant donné l'importance primordiale que revêt le progrès économique et social des peuples, le Conseil d'assistance économique mutuelle s'efforce de consolider le prestige international de l'Organisation des Nations Unies et de renforcer sa contribution au développement de la coopération internationale.

34. M. BEN MOUSSA (Maroc) souscrit pleinement aux remarques faites par le représentant de la Malaisie au nom du Groupe des 77.

35. Réaffirmant l'importance du débat général à la Deuxième Commission, l'intervenant fait valoir que le droit de tenir un débat est un droit souverain des Etats, ce qui montre bien la compétence essentielle de l'Organisation des Nations Unies. Le raccourcissement du débat général ces dernières années a été attribué à la crise financière, laquelle est à son tour largement imputable au fait

(M. Ben Moussa, Maroc)

qu'un Etat Membre n'a pas payé sa quote-part; toutefois, le droit d'expression des pays en développement ne saurait être limité, si la Commission veut mener un débat équilibré.

36. Rappelant les remarques faites à la troisième séance par le représentant de la France au nom des Etats membres de la Communauté européenne, M. Ben Moussa rappelle que le monde en développement est trop massif pour que sa situation puisse être reflétée dans des études technocratiques fondées sur un petit nombre d'indicateurs quantitatifs de la croissance. En dépit d'excellents résultats économiques dans certaines parties du monde en développement, près du cinquième de la population mondiale vit encore dans des bidonvilles ou dans des taudis et dispose d'un revenu quotidien minimal. Le doublement quantitatif des ressources a peu de sens dans ces circonstances. Les privations, le manque d'hygiène et de services fondamentaux sont monnaie courante pour les habitants de ces bidonvilles, qu'on ne saurait exclure sous prétexte d'une prétendue marginalité, puisqu'ils représentent plus de la moitié de la population de toutes les zones métropolitaines du Sud. Il ne servira à rien d'employer des indicateurs quantitatifs si l'on ne tient pas compte également d'indicateurs qualitatifs. En dépit de certaines tendances positives, le Nord prospère alors que le Sud stagne dans l'inertie économique et l'injustice sociale.

37. La conjoncture internationale n'étant plus dominée par la guerre froide, la communauté internationale peut maintenant axer son attention sur les problèmes du développement. Le temps est venu de reconnaître que l'homme est l'élément fondamental du développement et de se concentrer sur la valorisation des ressources humaines : on ne peut pas mieux investir qu'en s'attachant à promouvoir la dignité de l'homme. Tous les Etats devraient vigoureusement réaffirmer la prééminence et l'indivisibilité de droits de l'homme tels que le droit au développement et le droit à l'autodétermination, ainsi que d'autres droits économiques et sociaux fondamentaux, y compris le droit à un environnement propice au développement.

38. L'ambitieux processus de restructuration en cours dans le monde moderne a de graves incidences sur les pays les plus défavorisés, en particulier dans des secteurs tels que l'éducation, la santé, les transports et les services sociaux. Les prix des biens et des services augmentent alors même que les subventions sont amputées, ce qui impose une charge croissante aux pauvres vivant dans les pays où l'existence dépend du cours des produits de base. L'ajustement est aussi responsable de l'augmentation du nombre des chômeurs et des sans-abri. Les programmes d'ajustement structurel ne peuvent avoir des effets positifs dans les pays en développement que s'ils vont de pair avec une libéralisation des politiques économiques des pays développés : dans la plupart de leurs formes actuelles, ils constituent une injure à la lutte contre la pauvreté.

39. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général a noté qu'une nouvelle stratégie mondiale était nécessaire pour résoudre les grands problèmes sociaux, qui acquièrent de nouvelles dimensions internationales. Un des

(M. Ben Moussa, Maroc)

fléaux les plus alarmants du monde moderne est l'abus des drogues et le trafic illégal de stupéfiants. Dans certains pays en développement, le commerce des stupéfiants a atteint une ampleur monumentale, dépassant le pétrole et même les armements.

40. L'explosion démographique constitue un nouveau défi pour l'humanité. Le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, essentiellement axé sur l'assistance financière, passe malheureusement sous silence la question de la valorisation des ressources humaines. Ses chances de succès en Afrique sont donc très minces. La valorisation des ressources humaines revêt une importance immense et devrait être une priorité absolue, car c'est d'elle que dépendent tous les autres aspects du développement.

41. La question de l'environnement constitue elle aussi un vaste problème pour le monde moderne. La dégradation des ressources naturelles a atteint une telle ampleur qu'elle menace de transformer la Terre en un vaste cimetière. En outre, la mauvaise gestion de l'environnement accroît le risque des catastrophes naturelles. Appelant l'attention de la Commission sur la prolifération des centrales nucléaires dans le monde, M. Ben Moussa appuie la résolution CM/Res.1153 sur le stockage des déchets nucléaires et industriels en Afrique, laquelle, adoptée par l'Organisation de l'unité africaine en mai 1988, condamne les sociétés transnationales pour être complices du crime perpétré contre les Africains. Eu égard à l'ampleur du problème, il importe d'appliquer tous les accords et conventions internationaux pertinents dans les meilleurs délais. En outre, la Déclaration de Vancouver adoptée en septembre 1989 par l'Unesco devrait être distribuée en tant que document officiel, et la Décennie internationale de la protection des catastrophes naturelles devrait être proclamée et son plan d'action mis en oeuvre. Afin de maintenir un équilibre délicat entre les ressources et la population, il faut adopter une nouvelle stratégie du développement et mettre fin à toutes les politiques irresponsables en matière d'économie et de développement.

42. Le monde moderne est caractérisé par l'interdépendance croissante des nations et une conjoncture économique mondiale de plus en plus instable. Il est essentiel que les pays en développement préservent leur spécificité culturelle. Il est nécessaire de concevoir un nouveau modèle de développement, qui donne la priorité à l'intégration régionale, de manière à endiguer la tendance à l'hégémonie culturelle internationale. L'Union du Maghreb arabe espère être un exemple à cet égard, en encourageant la libre circulation des personnes, des marchandises et des capitaux dans les pays membres.

43. Il est urgent que les marchés soient libéralisés; en effet, il n'y aura pas de développement dans de nombreuses parties du monde en l'absence d'une telle mesure. Bien qu'un processus de libéralisation soit en cours, les marchés internationaux demeurent caractérisés par une grave inégalité. Il est important de rappeler que le développement économique n'est pas une science exacte et que les stratégies de développement doivent être conçues du point de vue du pluralisme économique.

(M. Ben Moussa, Maroc)

44. La civilisation ne saurait survivre à une consommation débridée et il convient de mettre un terme à l'adoption de techniques sophistiquées en vue de préserver le style de vie des pays riches. Il est inexcusable que les ressources naturelles du monde soient détruites pour fournir des produits de luxe à un petit nombre de pays et il conviendrait au contraire d'examiner d'urgence comment résoudre des problèmes mondiaux comme celui de l'épuisement des ressources naturelles, de la croissance démographique et de la destruction de l'environnement. Une conférence se tiendra au Maroc à la fin de l'année en vue de déterminer les méthodes économiques et les orientations de la recherche qui pourraient permettre de résoudre ces questions.

45. Compte tenu de l'intensification de ces problèmes dans le monde, il est injuste de s'attendre à ce que le monde en développement accepte d'être entièrement responsable de son sort actuel. Il est toutefois disposé à reconnaître sa part de responsabilité, en échange d'un ordre économique international plus juste et de la possibilité de participer à la prise de décisions. Il est important de mettre en place un mécanisme permettant de suivre la coordination de tous les systèmes économiques des pays développés et de faire en sorte qu'ils soient compatibles avec les objectifs du développement. Il est à espérer que les initiatives multilatérales qui se concrétiseront prochainement, comme par exemple les préparatifs de la nouvelle stratégie internationale du développement, la session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue pour 1990, les négociations commerciales d'Uruguay, le nouveau plan spécial d'action à l'intention des pays les moins avancés démontreront que les pays participants sont disposés à se livrer à un dialogue constructif et augureront un nouveau contrat social international. Un contexte véritablement multilatéral est nécessaire, pour que le monde en développement participe à ces initiatives en tant que partenaire à part entière. Il est donc nécessaire de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies et du système, pour qu'elle soit l'instance où concilier les intérêts divergents de la communauté internationale.

46. Le PRESIDENT prononce la clôture du débat général.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION INTERNATIONALE (A/44/3, A/44/84, A/44/139, A/44/187, A/44/188, A/44/235, A/44/254, A/44/260, A/44/409 et Corr.1, A/44/499)

- c) CHARTE DES DROITS ET DEVOIRS ECONOMIQUES DES ETATS (A/44/266 et Add.1 et 2, A/44/379)
- d) PARTICIPATION EFFECTIVE ET INTEGRATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT (A/44/290, ST/CSDHA/6)
- h) ETABLISSEMENTS HUMAINS (A/44/8 et Add.1, A/44/434)

47. Mme SELLAMI-MESLEM (Directrice de la Division de la promotion de la femme du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires), présentant le rapport du Secrétaire général sur la participation effective et l'intégration des femmes au développement (A/44/290), constate un souci réel de promouvoir la

(Mme Sellami-Meslem)

participation de la femme, tant au niveau intergouvernemental qu'au niveau de la coordination générale du système. Ce rapport contient également un certain nombre de recommandations sur les moyens d'améliorer cette coordination intergouvernementale et interinstitutionnelle, en application de la demande formulée par le Conseil économique et social dans sa décision 1987/82.

48. Appelant l'attention sur le rapport du Comité administratif de coordination sur l'application du plan à moyen terme à l'échelle du système pour les femmes et le développement, Mme Sellami rappelle que le CAC a estimé que le plan était le moyen adéquat pour les organisations du système de travailler ensemble dans le domaine des femmes et du développement.

49. S'agissant de l'Etude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement (ST/CSDHA/6), l'intervenante note que dans ses résolutions 1986/64 et 1988/21, le Conseil économique et social a recommandé que la version actualisée de l'Etude mondiale mette l'accent sur les facteurs qui ont contribué à la détérioration de la condition de la femme dans les pays en développement.

50. L'introduction de l'Etude contient une synthèse des conclusions des 10 autres chapitres, qui présentent une analyse de la situation de la femme et des problèmes qu'elle rencontre dans différents secteurs du développement économique. Les derniers paragraphes sont consacrés à des recommandations visant la préparation de la prochaine mise à jour de l'Etude. Les observations de la Deuxième Commission seront hautement appréciées.

51. L'Etude mondiale prend en compte principalement les difficultés économiques des pays en développement et leurs conséquences sur les femmes. La première Etude mondiale avait révélé l'importance du rôle des femmes dans le développement. Le thème central de cette première mise à jour est l'influence du développement et de son ralentissement sur la situation d'un agent économique reconnu, la femme.

52. L'Etude n'a pas pour ambition de proposer une analyse alternative et monochrome des difficultés économiques et sociales actuelles. Elle veut être une ouverture de plus à l'occasion des grands débats sur la préparation de la stratégie internationale du développement et dans la réflexion sur l'ajustement économique; elle s'inscrit dans la recherche générale sur les causes fondamentales des difficultés présentes du système économique international.

53. Les ajustements économiques et en particulier les politiques de stabilisation trop strictes adoptées dans un certain nombre de pays en développement ont aggravé la situation déjà inacceptable qui y prévalait. Il est apparu que nulle pause ne peut être faite dans la lutte pour l'amélioration de la situation sociale, du niveau de vie et du bien-être des populations. Les variables sociales ne peuvent être perçues comme des variables négligeables, des variables "d'ajustement". Bien au contraire, les difficultés économiques sont apparues comme le révélateur de difficultés sociales sous-jacentes, qui avaient été longtemps masquées par les gains réalisés dans le domaine de la croissance et de la production. Il faut donc dépasser l'approche à court et à moyen terme pour travailler à l'élaboration d'actions à long terme, où les objectifs sociaux seraient intégrés dès le départ.

(Mme Sellami-Meslem)

54. Ainsi, le seul mérite de la crise - qui ne l'était que pour un nombre très limité de pays puisqu'elle était endémique pour la plupart d'entre eux - a été de déboucher sur une réflexion nouvelle sur le concept de développement. Si le développement implique la croissance, il implique aussi l'amélioration du bien-être des individus, sans exception. Alors que le fossé s'accroît entre le Nord et le Sud, la réalité doit être appréhendée et pensée dans toutes ses dimensions, afin que soient bien évaluées les conséquences des décisions prises par la communauté internationale. Confrontés à un même environnement économique, pays en développement et pays industrialisés sont affectés différemment parce que leur structure économique, leur type d'insertion dans le commerce international, leurs besoins et leurs moyens d'investissement sont différents. Il en va de même pour les individus : une même situation économique a frappé certains groupes, les plus pauvres, plus durement que d'autres. De la même façon, certains groupes de femmes ont été affectés par l'environnement économique plus lourdement que les hommes. Le chapitre II de l'Etude mondiale, intitulé "La dette internationale, l'ajustement et les femmes" est un premier pas sur la voie d'un ajustement à visage humain, objectif qui imposerait d'abandonner la fiction d'un homo economicus asexué. Chacun des chapitres détermine les domaines où des progrès ont été réalisés dans la promotion de la femme et les zones d'ombre, ainsi que les actions spécifiques à entreprendre.

55. D'autres recommandations de l'Etude mondiale viennent compléter les recommandations économiques et sociales générales faites dans d'autres instances du système des Nations Unies. Toutes les recommandations concernant spécifiquement la femme - par exemple celles concernant la participation des femmes mentionnées dans l'introduction et celles concernant les actions préconisées dans le domaine de l'éducation ou de la formation exposées dans le chapitre sur la dette, ainsi que des mesures visant la création de chances égales pour les hommes et les femmes présentées au chapitre 7 - peuvent être combinées facilement avec certains programmes d'ajustement.

56. En conclusion, l'intervenante insiste sur l'éclairage nouveau que veut apporter la version actualisée de l'Etude mondiale. Alors que l'on réfléchit sur les moyens de surmonter le point de non-retour auquel sont arrivés certains pays en développement, les choix sur les moyens de la croissance ne peuvent être faits dans un contexte abstrait, sans que soient évalués leurs effets à tous les niveaux de la société. Cette évaluation est l'un des buts de l'Etude mondiale, qui a cherché à l'atteindre avec une rigueur statistique plus grande que sa première version. Ces conclusions serviront à mieux cerner les besoins, pour mieux concevoir le développement au bénéfice de tous, sans distinction de sexe.

57. M. RAMACHANDRAN [Directeur exécutif du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)], présentant le point 86 h), dit qu'à sa douzième session la Commission des établissements humains a consacré beaucoup de temps à l'examen de l'application de la Stratégie mondiale du logement jusqu'en l'an 2000 et s'est attachée en particulier à définir les modalités permettant d'assurer le suivi de l'application, en particulier à l'échelon national. Après avoir passé en

(M. Ramachandran)

revue les progrès accomplis par les gouvernements, le Centre et les autres organismes intéressés, la Commission a préparé à l'intention de l'Assemblée générale son premier rapport sur l'application de la Stratégie (A/44/8/Add.1).

58. La Commission a procédé à l'examen approfondi de deux questions de fond : rôles, responsabilités et capacités des différentes administrations et organisations des secteurs publics et non gouvernementaux dans le domaine des établissements humains et entretien des bâtiments et des infrastructures et questions de financement et d'amortissement. En ce qui concerne la première question, la Commission a conclu que la collaboration active du gouvernement à l'échelon national et local, du secteur privé, y compris du secteur parallèle, des organisations non gouvernementales et des groupes locaux en mettant l'accent sur la dévolution des pouvoirs (et des moyens financiers) du Centre à l'échelon urbain et aux autres échelons était indispensable à la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale du logement. Quant à la deuxième question, l'entretien des bâtiments et des infrastructures est considéré comme un élément complémentaire des nouveaux investissements en biens d'équipement dans le secteur des travaux publics et comme revêtant une importance encore plus critique en période d'austérité financière. Toutefois, l'exécution de programmes d'entretien systématique est souvent entravée dans les pays en développement du fait que les compétences techniques, le matériel approprié et les capacités en matière de gestion font défaut et les pays développés sont donc instamment invités à collaborer à l'exécution de tels programmes.

59. L'examen et l'adoption du programme de travail du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) pour l'exercice biennal 1990-1991, du budget pour la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour le même exercice biennal et de l'avant-projet du plan à moyen terme pour le programme des établissements humains pour la période 1992-1997 sont au nombre des autres tâches menées à bien par la Commission.

60. La Commission a adopté trois résolutions importantes : la résolution 12/7 intitulée "Préparatifs d'une stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement", a appelé l'attention sur le fait que le développement des établissements humains doit être un objectif prioritaire de la nouvelle stratégie internationale du développement, en tant que moyen permettant de relancer l'économie des pays en développement; la résolution 12/17 relative à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles invite le Directeur exécutif à veiller à ce que la Commission et le Centre participent pleinement aux activités de la Décennie, notamment en fournissant des informations et en faisant connaître des technologies novatrices aux pays en développement; et la résolution 12/18 sur le thème Les établissements humains et la notion de développement soutenable et la contribution de la Commission des établissements humains aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement; ladite résolution recommande à l'Assemblée générale d'inscrire parmi les questions devant être examinées lors de la Conférence celles du rôle et de l'apport déterminant des établissements humains

(M. Ramachandran)

et de l'urbanisation dans la réalisation d'un développement durable et écologiquement rationnel ainsi que celles des incidences des établissements humains et de l'urbanisation sur l'environnement.

61. S'agissant du thème de la résolution 12/18, le stade crucial a été atteint en ce qui concerne la formulation et l'exécution de stratégies de développement socio-économiques. Si au cours des années passées, on s'est soucié en priorité de développer au maximum la croissance économique et la protection sociale, ces objectifs doivent maintenant être conciliés avec ceux d'un développement durable et de la protection de l'environnement. On ne saurait trop insister sur les défis que posent pour les gouvernements et les décideurs les nouveaux ajustements, les nouvelles variables suggérées, du fait en particulier de très fortes pressions exercées par les populations des pays en développement sur les gouvernements pour l'obtention de résultats rapides et tangibles.

62. Vu le rôle de premier plan que joue l'ONU en ce qui concerne la promotion du développement économique et social des pays en développement, il est donc urgent de parvenir à instituer un équilibre rationnel entre, d'une part, les impératifs du développement et, d'autre part, la conservation des ressources naturelles et la protection de l'environnement. Le résultat est la notion de "développement durable" qui implique que le développement doit être poursuivi sans porter préjudice à l'environnement et compte tenu de la capacité d'absorption de la biosphère, tout en reconnaissant également la nécessité d'accélérer le développement, ne serait-ce que parce que la pauvreté est à l'origine des nombreuses menaces qui pèsent sur l'environnement, et en stipulant qu'un environnement sain est la condition préalable indispensable à un développement durable.

63. Négliger ces questions ne ferait que compromettre la santé, le bien-être social et la survie éventuelle de l'humanité tout entière comme on en est de plus en plus conscient. Les conditions d'existence déplorables d'un milliard d'êtres humains, dont le besoin le plus élémentaire n'est pas assuré puisqu'ils n'ont pas de logement décent et ne disposent donc pas de commodités connexes comme l'eau propre et des installations sanitaires adéquates, appellent donc d'urgence l'adoption de mesures. La rapide urbanisation des pays en développement, qui se poursuivra pendant de nombreuses années au cours du siècle suivant et concentre la majorité de la population de ces pays dans les villes, est l'un des aspects principaux de ce problème.

64. Les pauvres des zones urbaines des pays en développement vivent dans des conditions extrêmement insalubres pour les raisons ci-après : eau polluée, absence de services de voirie, installations sanitaires précaires ou non existantes et proximité immédiate d'industries produisant des déchets toxiques et de décharges ne faisant l'objet d'aucun contrôle et quasi-absence de protection contre les éléments ou contre la vermine et les agents pathogènes. Les maladies se propagent en raison généralement de la faible résistance de la population souffrant de malnutrition.



(M. Ramachandran)

65. Dans les villes, le développement rapide de la production industrielle s'est presque toujours produit en l'absence de planification, de gestion et de systèmes de réglementation efficaces. La prolifération anarchique des logements, des sites commerciaux et industriels qui en est résultée ainsi que la spéculation foncière a créé un schéma et une densité de développement qui ne se prêtent guère à la mise en place pour un coût rentable des infrastructures nécessaires : routes, canalisations, égouts et services sociaux. La majorité de la population urbaine pauvre pâtit généralement le plus de ce développement anarchique car c'est précisément dans ces zones que se trouvent les seuls logements à la portée de leurs moyens.

66. Les villes constituent le moteur du développement économique qui représente déjà 60 % ou davantage du produit national brut des pays en développement. Dans la mesure où ils n'ont pu poursuivre ce développement efficacement, conséquence de la dégradation de l'environnement causée par la rapide urbanisation, les chances de développement sont compromises et sans développement on ne saurait parler de développement durable. Les ressources humaines sont la garantie ultime d'un tel développement pour la plupart de ces pays. Or, c'est précisément sur ces ressources que les conditions d'existence si insalubres ont eu les effets les plus dévastateurs. Pour les pays en développement, porter remède aux problèmes de l'environnement causés par une rapide croissance urbaine est l'un des objectifs prioritaires d'une stratégie visant à assurer un développement durable. Ces problèmes nécessitent notamment la mise au point d'une stratégie de développement urbain durable qui donne la priorité à l'amélioration des conditions d'existence des populations.

67. Des politiques novatrices en matière de logements pour lesquelles la Stratégie mondiale du logement jusqu'en l'an 2000 fournit le cadre nécessaire, permettraient de résoudre bon nombre des problèmes de l'environnement découlant du développement. L'objectif essentiel de la Stratégie est d'améliorer les conditions de logement des pauvres dans les établissements des zones urbaines et rurales des pays en développement vers l'adoption de techniques de gestion plus efficaces qui, conjuguées à la mise en place d'infrastructures, à des modes de gestion et d'entretien plus rationnels et à l'accroissement des pouvoirs de décision permettrait d'assurer des conditions plus salubres et, par conséquent, un développement plus durable. De plus, si la Stratégie mondiale est effectivement appliquée au cours de la prochaine décennie, elle devrait contribuer dans une grande mesure à soulager la pauvreté et à accroître la stabilité sociale, objectifs fondamentaux d'un développement durable.

68. Un grand nombre des mesures à prendre pour améliorer les conditions d'existence dans les établissements humains sont en fait également nécessaires pour assurer la croissance économique et la productivité desdits établissements. Un lien direct existe entre l'amélioration de l'environnement et l'accélération de la productivité, lien sans lequel il ne saurait y avoir de développement durable. Il existe donc un parallélisme étroit entre un développement durable et le développement des établissements humains. On se demande fréquemment si le souci de la communauté internationale de préserver l'environnement ne tend pas à détourner

(M. Ramachandran)

l'attention du développement des établissements humains. Pour le Directeur exécutif, la réponse est négative : on ne peut qu'encourager la communauté internationale à se préoccuper des problèmes d'environnement dans la mesure où elle tient compte des intérêts des légitimes bénéficiaires, c'est-à-dire l'humanité tout entière.

69. M. FERNANDO (Sri Lanka) fait observer que le droit à un logement est un droit fondamental. Le foyer est le cadre de toutes les activités humaines, d'où l'importance du logement dans toute stratégie de développement national. Le nouveau concept du logement que le Président de Sri Lanka a fait sien repose sur cette évidence et est appliqué dans le cadre de nouveaux programmes de construction de logements, les plus ambitieux qui aient été exécutés à Sri Lanka et couronnés de succès.

70. Ces initiatives novatrices ont acquis une dimension internationale lorsque le Président de Sri Lanka a proposé à l'Assemblée générale, lors de sa session de 1982, que 1987 soit proclamé Année internationale du logement des sans-abri en vue de sensibiliser la communauté internationale à l'urgence du problème qui affecte près d'un quart de l'humanité. L'Année a atteint l'objectif visé puisque la majorité des Etats Membres ont répondu à l'appel lancé. Ce succès a été suivi par l'adoption par l'Assemblée générale, à sa quarante-troisième session, d'une Stratégie mondiale du logement jusqu'en l'an 2000 dont le principal but est de faciliter la réalisation de l'objectif, un logement pour tous, d'ici l'année en question; c'est l'un des programmes des plus ambitieux parrainés par l'ONU.

71. La mobilisation et la participation effective des femmes au développement est une autre question qui retient de plus en plus l'attention ces dernières années. L'égalité des droits et des chances doit être assurée de manière à ce que l'homme et la femme puissent participer au développement sur un pied d'égalité. L'expérience de Sri Lanka à cet égard est très encourageante. Grâce aux réformes socio-économiques opérées depuis le début des années 30, notamment l'institution du suffrage universel, le droit à l'éducation gratuite du jardin d'enfants à l'université, l'inclusion dans la Constitution de dispositions interdisant la discrimination fondée sur le sexe, la création d'un ministère chargé des affaires intéressant les femmes et la formulation d'une stratégie nationale pour la promotion de la femme fondée sur les dispositions des Stratégies prospectives d'action de Nairobi, les femmes ont aussi été associées à tous les aspects de la vie socio-économique et participent de plus en plus à toutes les activités de développement national. Le taux d'alphabétisation chez les femmes a augmenté de plus de 80 % et est l'un des plus élevés d'Asie, progrès qui leur aura permis d'acquérir des compétences professionnelles et techniques dans divers domaines. Elles peuvent donc, au même titre que les hommes, se porter candidates à des postes de gestion de tous les niveaux du processus de développement national et elles assument déjà des responsabilités croissantes. Les Sri-Lankaises peuvent être employées dans tous les secteurs de l'économie, y compris dans des secteurs qui étaient auparavant des bastions masculins comme par exemple, la fonction publique, la magistrature et les forces armées.

(M. Fernando, Sri Lanka)

72. Vu l'urgence et l'importance d'associer les femmes à tous les aspects du développement, des mesures ont également été prises sur le plan régional. A cet égard, Sri Lanka a reconnu avec les autres membres de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale la nécessité de faire participer les femmes au développement et a fait inscrire la question au programme de l'Association.

73. La délégation sri-lankaise se félicite des initiatives prises par la Commission de la condition de la femme et d'autres institutions des Nations Unies en vue d'accélérer l'intégration des femmes au processus de développement et entend coopérer pleinement à leurs futures activités.

La séance est levée à 18 h 15.